

Protection du milieu marin dans les Antilles

Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin en Martinique





Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin en Martinique

s/c Deal de la Martinique Bâtiment L - bureau 114-2&3 Pointe de Jaham - B.P. 7212 97274 Schoelcher Cedex

François COLAS - Chef de mission

francois.colas@aires-marines.fr (05) 96 30 22 80 / (06) 96 86 56 57

Morjane SAFI – Chargée de mission patrimoines

morjane.safi@aires-marines.fr - (05) 96 30 22 81 / (06) 96 83 40 40

Alexandre ARQUÉ – Chargé de mission usages

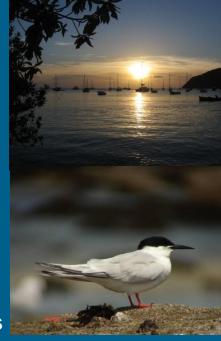
alexandre.arque@aires-marines.fr (05) 96 30 22 82 / (06) 96 83 40 42

Lisa BRIOT – Chargée de mission communication

Lisa.briot@aires-marines.fr (05) 96 30 15 94 / (06) 96 44 04 60

Agence des aires marines protégées www.aires-marines.fr

16, quai de la Douane - 29229 Brest Cedex 2 (02) 98 33 87 67







Protection du milieu marin dans les Antilles



Les cinq principes du réseau national des AMP

1. Connaissance

5. Réponse aux engagements locaux, nationaux, internationaux

2.
Contribution
au bon état
des
écosystèmes

4. Cohérence avec les politiques publiques (politique maritime, lien terre-mer)

3. Contribution au maintien ou développement des activités économiques



Quelques priorités de la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées

Axe 1

Renforcer la création de réserves naturelles

Les cœurs marins sont encore rares

- part négligeable dans l'ensemble des eaux françaises
- 0,07% (réserves naturelles et cœur de parc) dans les eaux antillaises





Quelques priorités de la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées



Contribuer à la gestion des ressources halieutiques

Cf. le nouvel outil en cours de création « les zones de conservation halieutique » dans le projet de loi sur la biodiversité





Quelques priorités de la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées

→ Axe 3

Développer le réseau en outre-mer



→ Axe 7

Réglementer et surveiller



Suivre et évaluer les résultats de la gestion

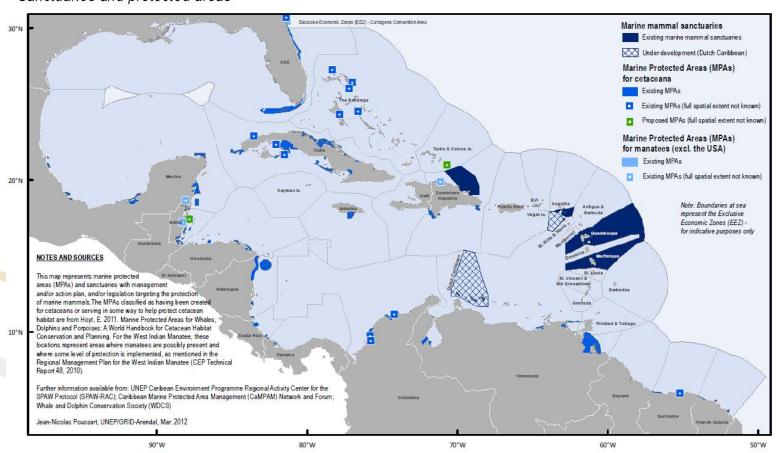




La préservation des mammifères marins au sein d'Agoa : un enjeu écologique transfrontalier

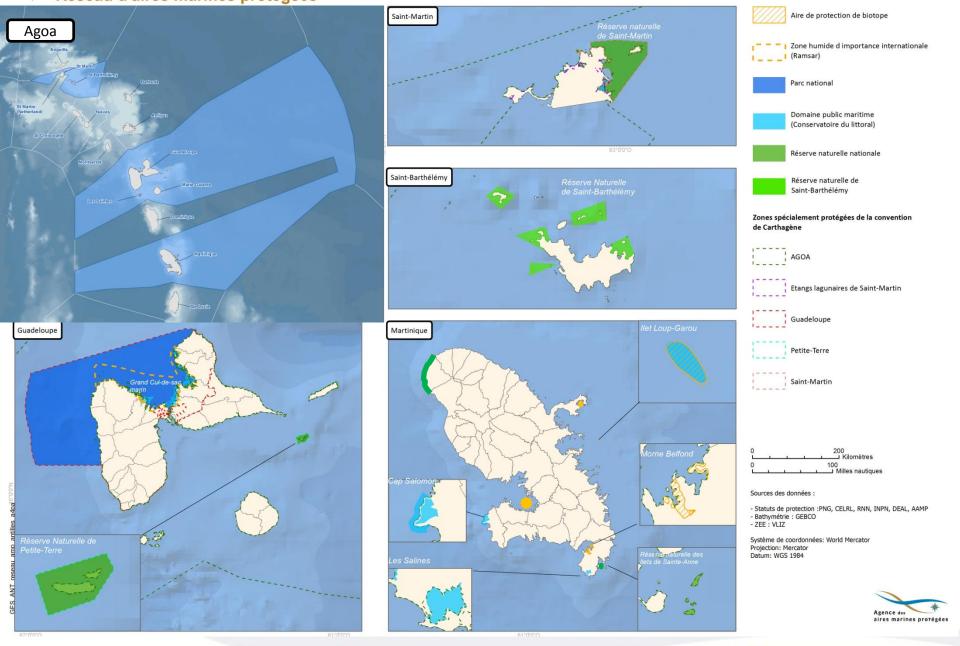
Marine Mammal Protection (1)

Sanctuaries and protected areas











Et aux Antilles françaises?



Rappel: objectif national = 20% des eaux en AMP

superficie

143 256 km²

Proportion d'AMP dans les eaux antillaises

Toutes catégories *hors sanctuaire Agoa*

1,77 %

Dont 0,07% (réserves naturelles et cœur de parc) (cf. diapos 4)





Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin en Martinique



Qu'est ce qu'un parc naturel marin?



Code de l'environnement - Article L334-3

Des parcs naturels marins peuvent être créés dans les eaux placées sous la souveraineté ou la juridiction de l'État, ainsi que sur les espaces appartenant au domaine public maritime,

pour contribuer à la connaissance du patrimoine

marin ainsi qu'à la protection et au

développement durable du milieu marin.



Aujourd'hui



Et demain? Quoi de neuf si le PNM est créé ? Semaine développement durable - Schoelcher - 2 juin 2016

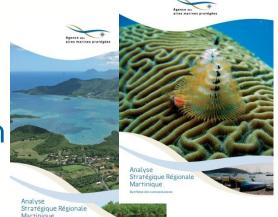
Demain



Contexte



- ➤ Analyse stratégique régionale (2009-2010)
- → forts enjeux de conservation du milieu marin



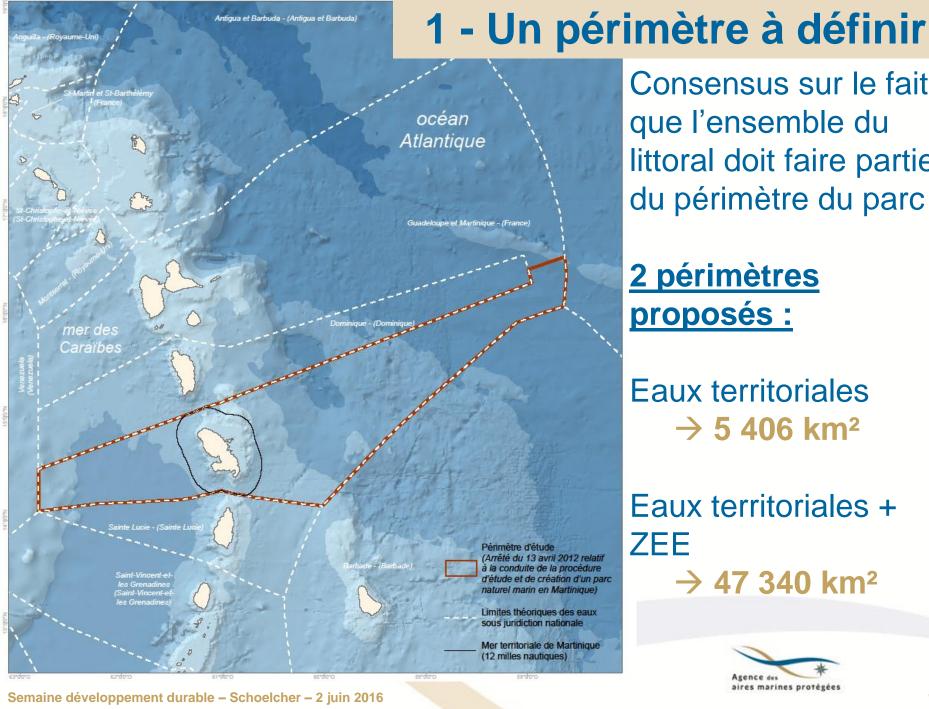
- ➤ 13 avril 2012 : arrêté ministériel
 mise en place d'une mission d'étude et de création d'un parc
 naturel marin en Martinique
- ≥ 2013 mise en place d'une équipe de l'AAMP pour mener la mission de création
- ➤ 2014/2015 longue concertation (18 réunions) avec les acteurs pour déterminer le périmètre, les orientations de gestion et la composition du conseil de gestion



3 points à définir pendant la mission

Un périmètre Un conseil de gestion Des orientations





Consensus sur le fait que l'ensemble du littoral doit faire partie du périmètre du parc

2 périmètres proposés:

Eaux territoriales

→ 5 406 km²

Eaux territoriales + ZEE

→ 47 340 km²





3 points à définir pendant la mission

Un périmètre Un conseil de gestion Des orientations





1/Gérer

➤ Le conseil de gestion est l'organe de gouvernance du Parc naturel marin



➤ Il met en œuvre la politique du Parc en suivant les orientations de gestion

Les acteurs de la mer deviennent actifs dans la prise de décisions



Conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise





2/ Le plan de gestion

- > Le plan de gestion :
 - oriente la politique du parc pour 15 ans
 - détermine les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable
- Un plan d'action annuel ou pluriannuel est élaboré, évalué et voté chaque année par le conseil de gestion.



3/ Cohérence État / collectivités / organismes

Article L334-5

➤ L'État, les collectivités territoriales et les organismes qui s'associent à la gestion du parc naturel marin veillent à la cohérence de leurs actions et des moyens









4/ L'avis conforme

Lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin d'un parc naturel marin, l'autorisation à laquelle elle est soumise ne peut être délivrée que sur avis conforme* de l'Agence des aires marines protégées ou, sur délégation, du conseil de gestion

*L'avis conforme est obligatoirement suivi par les autorités





5/ Pas de pouvoir de réglementer

Le conseil de gestion ne peut pas prendre de règlements mais il est force de proposition auprès des autorités afin de faire évoluer la réglementation nécessaire à la protection et à la gestion durable du milieu marin.

Article L334-7

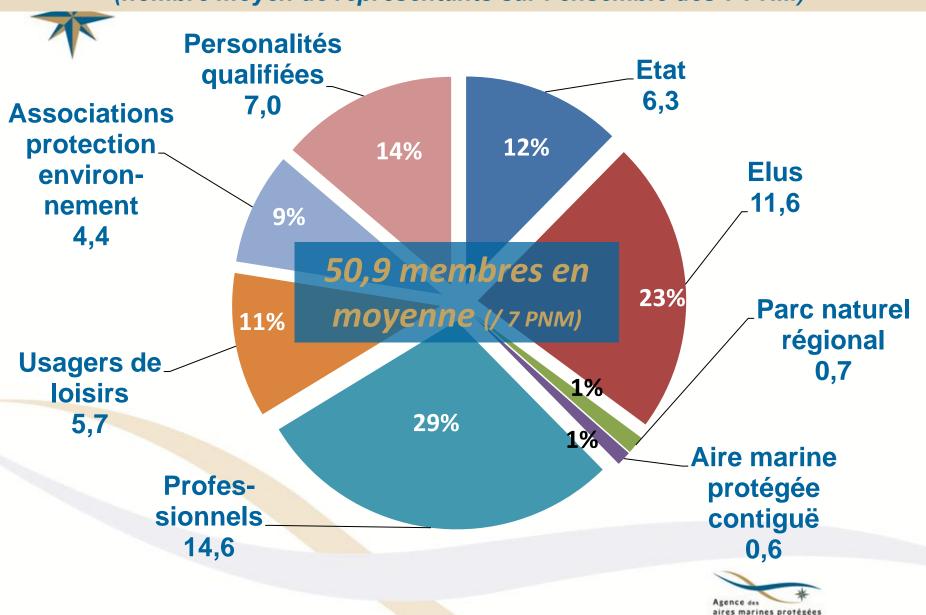
Les agents du parc sont commissionnés et assermentés, ils ont un pouvoir de police.

Le directeur a compétence pour saisir le tribunal administratif.



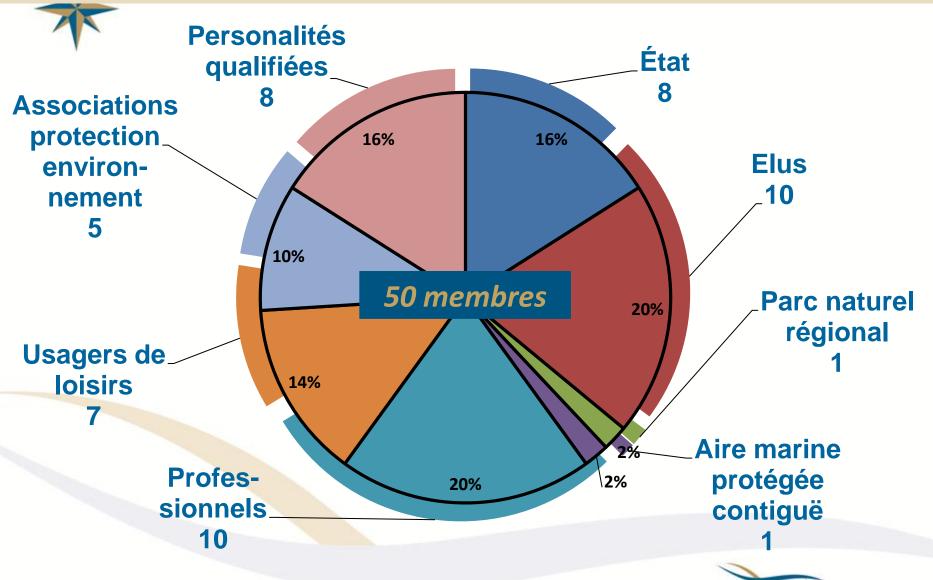
3 - Le conseil de gestion - Qui en fait partie ?

(nombre moyen de représentants sur l'ensemble des 7 PNM)



3 - Le conseil de gestion - Qui en fait partie ?

(nombre moyen de représentants sur l'ensemble des 7 PNM)





3 points à définir pendant la mission

Un périmètre
Un conseil de gestion
Des orientations





3 - Les orientations de gestion à écrire Basées sur les 3 piliers de l'outil PNM

Connaissance du patrimoine marin :

- recherche
- sciences participatives
- sensibilisation

Protection du milieu marin :

- patrimoine naturel
- patrimoine culturel
- maintien des fonctionnalités

Des orientations en lien avec la géographie physique et humaine de la **Martinique**

Développement durable du milieu marin :

- adaptation progressive des pratiques
- mieux consommer les ressources
- apprendre à partager l'espace



3 - Les orientations de gestion à écrire

Basées sur les 3 piliers de l'outil PNM

Mieux connaitre les écosystèmes marins et les richesses culturelles marines pour valoriser ces patrimoines.

Enseigner, éduquer et éveiller dés le plus jeune âge à la spécificité de l'espace maritime insulaire.

Protéger les espèces et les espaces marins.

Concilier les usages dans une gouvernance locale.

Contribuer à l'adoption d'une réglementation adaptée.

Engager les activités économiques et de loisirs dans des pratiques responsables et durables.

Accompagner l'exploitation durable des ressources halieutiques.



Mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin en Martinique

s/c Deal de la Martinique Bâtiment L - bureau 114-2&3 Pointe de Jaham - B.P. 7212 97274 Schoelcher Cedex

François COLAS - Chef de mission

francois.colas@aires-marines.fr (05) 96 30 22 80 / (06) 96 86 56 57

Morjane SAFI – Chargée de mission patrimoines

morjane.safi@aires-marines.fr - (05) 96 30 22 81 / (06) 96 83 40 40

Alexandre ARQUÉ – Chargé de mission usages

alexandre.arque@aires-marines.fr (05) 96 30 22 82 / (06) 96 83 40 42

Lisa BRIOT – Chargée de mission communication

Lisa.briot@aires-marines.fr (05) 96 30 15 94 / (06) 96 44 04 60

Agence des

aires marines protégées

www.aires-marines.fr

16, quai de la Douane - 29229 Brest Cedex 2 (02) 98 33 87 67

